

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 27 février 2023 à 18 heures 00, Salle du conseil municipal, à Yvoire en séance publique

sous la présidence de M. Jean-François KUNG, Maire

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal à Yvoire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2023

Nombre de membres en exercice: 15

Quorum: 8

Etaient présents : Jean-François KUNG, Aline DURET, Georges COLLOMB, Valérie BAUD-LAVIGNE (est

arrivée après la délibération n°2023-22), Ghislaine WILLEMIN, Maude PEREIRA, Dominique THIOLLAY, Erick MAGLI, Sylvia MOUCHET, Patrick MATHIEU, Jérôme PERRIN, Evelyne JACQUIER-TREBOUX (est arrivée après la délibération n°2023-20,

fin de pouvoir donné à Dominique THIOLLAY), Paul JACQUIER-DURAND

Etaient absents: Jérémy BAILLIF, Patrice BLOMME

Ont donné pouvoir :

Evelyne JACQUIER-TREBOUX a donné pouvoir à Dominique THIOLLAY

A été élu secrétaire de séance : Dominique THIOLLAY

M. le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 04.

N°2023-18

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 à 18h30

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 à 18h30 présidé par Madame Aline DURET, Première Adjointe

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 à 18h30.

N°2023-19

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 à 18h45

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 à 18h45 présidé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE

le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023 à 18h45.

Arrivée de Madame Evelyne JACQUIER-DURAND à 18h06

N°2023-20

Aménagement d'une boulangerie et d'un salon de thé – Demandes de subventions pour la réalisation des travaux

8. Domaine de compétences par thèmes – 8.5 Politique de ville, habitat, logement

Vu la délibération n°0006-250121 du 25 octobre 2021 favorable au projet,

Vu la délibération n°0002-300522 autorisant le permis de construire relatif à la réhabilitation d'un bâtiment communal,

Monsieur le Maire rappelle que l'approbation du projet de travaux tel que présenté ci-dessous a permis le lancement de la consultation des entreprises en vue d'engager les travaux.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit :

Démarrage des travaux : Avril 2023

Le montant total estimatif de l'opération s'établit comme suit :

Travaux:	403 500.00 €HT
Maîtrise d'œuvre :	37 700.00 €HT
Missions diverses (CT-SPS) :	5 200.00 €HT

Total...... 446 400.00 €HT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE

le coût prévisionnel des travaux tel que présenté ci-dessus dans le cadre d'une

enveloppe estimative globale au montant de 446 400.00 euros hors taxes,

CHARGE

Monsieur le Maire de solliciter toutes nouvelles subventions publiques possibles et en particulier auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la

Région AUVERGNE RHONE-ALPES ainsi qu'auprès d'autres organismes.

N°2023-21

Boulangerie et salon de thé - Mise en concurrence simplifiée

1.Commande publique. -1.4. Autres contrats

Vu la délibération n°0006-250121 du 25 octobre 2021 favorable au projet d'installer un commerce de boulangerie,

Considérant que les travaux du bâtiment communal situé 54 rue des Terroz à Yvoire seront réalisés avec une date d'achèvement des travaux prévue cet été,

Considérant qu'il y a lieu de permettre à un prenant de louer ledit bâtiment en privilégiant un commerce de proximité,

Considérant que le choix du commerce s'est porté sur une boulangerie et salon de thé, il convient de procéder à la publication d'un avis d'appel à candidature, sur le site de la Commune d'Yvoire et affiché en Mairie aux fins de recueillir les candidatures qui seront soumises au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DONNE

un avis favorable pour le lancement de l'avis d'appel public à candidature aux fins de signer un bail commercial pour la location du bâtiment de la boulangerie et salon de thé.

AUTORISE

Monsieur le Maire à conduire la présente procédure

N°2023-22

Parking - Révision des tarifs « Abonnement résidants »

Monsieur le Maire explique que les cartes d'abonnement achetées auprès du prestataire reviennent au montant du tarif « résidant »,

Aussi, il convient de réajuster le prix afin de couvrir les frais de l'acquisition des cartes.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la manière suivante :

- Acquisition carte support = 5.00 € TTC
- Abonnement = 5.00 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

FIXE

le tarif des droits de stationnement pour l'abonnement « résidant » au montant de 5.00 € TTC pour l'acquisition de la carte support et 5.00 € TTC correspondant à l'abonnement résidant.

La recette afférente sera constatée au budget annexe « Parc de stationnement » assujetti à TVA.

Arrivée de Madame Valérie BAUD-LAVIGNE à 18h14

N°2023-23

Intercommunalité - Thonon Agglomération - ZAE - Transfert de biens communaux

Monsieur le Maire informe qu'il convient de reprendre la délibération de principe, présentée en séance du 30 janvier dernier, afin d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers ; les Communes d'Anthy-sur-Léman, Bons-en- Chablais, Perrignier et Margencel sont ainsi concernées par ce transfert de biens.

Il est à noter que cette décision fait l'objet d'une procédure nécessitant les délibérations <u>concordantes</u> du conseil communautaire <u>et de l'ensemble</u> des conseils municipaux des communes membres ; c'est pour cette raison qu'il est demandé aux 25 Conseils Municipaux de délibérer (même si elles ne sont pas concernées directement par le transfert des biens).

Pour information, certains fonciers situés en ZAE n'ont pas été transférés au 31.12.2017 à Thonon Agglomération. Les communes concernées demeurent propriétaires des terrains mais sont dans l'impossibilité juridique de procéder à des cessions. Conformément à la loi NOTRe, il convient donc de procéder à la régularisation et de transférer ce foncier à l'Agglo, seule compétente en matière de développement économique. C'est objet de la présente délibération.

Pour information, des entreprises sont d'ores et déjà positionnées sur certains de ces ténements fonciers, l'un deux fait même l'objet d'un arrêté favorable de construire ; or, les travaux ne peuvent démarrer tant que ce foncier n'est pas transféré.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC002043 du 20 décembre 2022,

VU les avis des Domaines du 13.10.2022 pour Anthy-sur-Léman, Bons-en- Chablais et Perrignier et du 02.12.2022 pour Margencel,

CONSIDERANT le tableau de recensement des parcelles communales situées en ZAE, ci-annexés.

Ainsi, au regard des obligations nées de la loi NOTRe, en matière de développement économique, Thonon Agglomération et ses communes membres ont dû définir par délibérations concordantes avant le 31 décembre 2017, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes qui, situés en ZAE, sont destinés à être revendus à des tiers. Il s'agissait ainsi de transférer en pleine propriété à Thonon Agglomération lesdits biens.

En conséquence, le transfert de compétence vaut substitution de Thonon Agglomération aux communes membres dans la commercialisation des biens situés en ZAE. Les communes concernées sont donc dans l'impossibilité juridique de procéder à des cessions dans les ZAE alors même qu'elles demeurent propriétaires des terrains. Le transfert en pleine propriété au profit de Thonon Agglomération est ainsi un préalable indispensable à la vente.

Un nouveau recensement a été réalisé cet été, sur les communs hôtes d'une ZAE intercommunale ; il a permis de mettre en exergue la présence de fonciers nus communaux, non recensés dans la délibération de 2017.

Un recensement des parcelles concernées a ainsi été effectué en partenariat avec les quatre communes concernées à savoir Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais, Margencel et Perrignier. L'avis des Domaines a été sollicité sur les biens concernés.

S'agissant des biens appartenant à la commune de Perrignier, le Bureau communautaire du 25 octobre 2022 a décidé de procéder à une acquisition du foncier en deux phases, la partie du foncier étant située dans la bande de réservation de l'A412 étant différée.

Aussi, il revient aux communes membres de Thonon Agglomération de se prononcer sur les conditions retenues par le conseil communautaire dans sa séance du 20.12.2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE

les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers, figurant dans le tableau qui restera joint à la présente.

Communications orales de M. le Maire

-Columbarium

Mme Valérie BAUD-LAVIGNE expose que lors du Conseil privé du 13 février 2023, Mme ZOUARI de l'entreprise GRANIMOND a présenté divers aménagements de columbariums pour équiper le cimetière. Le choix s'est porté sur une implantation le long du mur, en granit de couleur gris d'orient avec des portes noir fin. Le montant estimatif de ce projet s'élève à 30 000 € TTC.

-Fresque du Climat

Thonon Agglomération, par le biais de son 5ème vice-président, Monsieur François DEVILLE, en charge de la Politique de la transition écologique et politiques contractuelles, intervient auprès du Conseil Municipal pour présenter la démarche de la « Fresque du climat ». Le but est de sensibiliser les élus aux changements climatiques et montrer le rôle clé que chaque commune a à jouer.

Cette action se fait en étroite collaboration avec le Pôle métropolitain du Genevois Français qui s'est engagé à travers la charte du Grand Genève en transition, à sensibiliser l'ensemble des élus municipaux du Genevois français aux changements climatiques grâce à l'outil d'animation ludique.

Il est proposé aux élus de participer à un atelier « Fresque du Climat » en s'inscrivant lors de la réception du calendrier transmis prochainement à chaque commune.

-Serveur parking

Monsieur le Maire informe que suite à de nombreux dysfonctionnements informatiques aux parkings et pour une meilleure organisation, il a été décidé de transférer le serveur installé en Mairie au bureau du parking « Cité Médiévale ». Le responsable aura accès directement au serveur. Il est également précisé qu'une clé de la Mairie lui sera donner pour palier à un éventuel problème de disjoncteur. Le responsable aura accès uniquement au rez-de-chaussée de la Mairie.

-Dépose-minute

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le dépose-minute (devant la future boulangerie) qui sera prochainement réalisée. Il évoque la difficulté que la Commune va rencontrer si des bornes ne sont pas installées. Il conseille vivement aux élus de se rendre à la Ville d'Evian pour se faire une idée sur ce type d'installation. Le débat est ouvert.

Monsieur Georges COLLOMB propose de mettre les dépose-minute en zone bleu dans un premier temps et de prévoir les branchements lors des travaux si jamais la zone bleue apparait peu concluante. Madame Aline DURET intervient pour préciser que ces bornes installées vers les remparts lui paraissent peu esthétiques ; avis partagé par Madame Ghislaine WILLEMIN.

Pour sa part, Madame Sylvia MOUCHET indique que la Ville de Cassis avait installé des bornes ; elle n'a pas trouvé cela choquant.

Après tous ces échanges, il est proposé, dans un premier temps, de mettre les socles au moment des travaux afin d'éviter d'avoir à creuser de nouveau la route si des bornes devaient être installées ultérieurement.

-Réunions diverses

AG Association C2NY: seront présents: Le Maire, Ghislaine WILLEMIN et Georges COLLOMB.

AG Association Yvoire évènements : seront présents : Ghislaine WILLEMIN, Evelyne JACQUIER-TREBOUX et Erick MAGLI.

Manœuvre pompiers : seront présents : Dominique THIOLLAY, Sylvia MOUCHET et Georges COLLOMB.

La séance est levée à 19H51.

Jean-François KUNG

La secrétaire de séance Dominique THIOLLAY

Page 5 sur 5